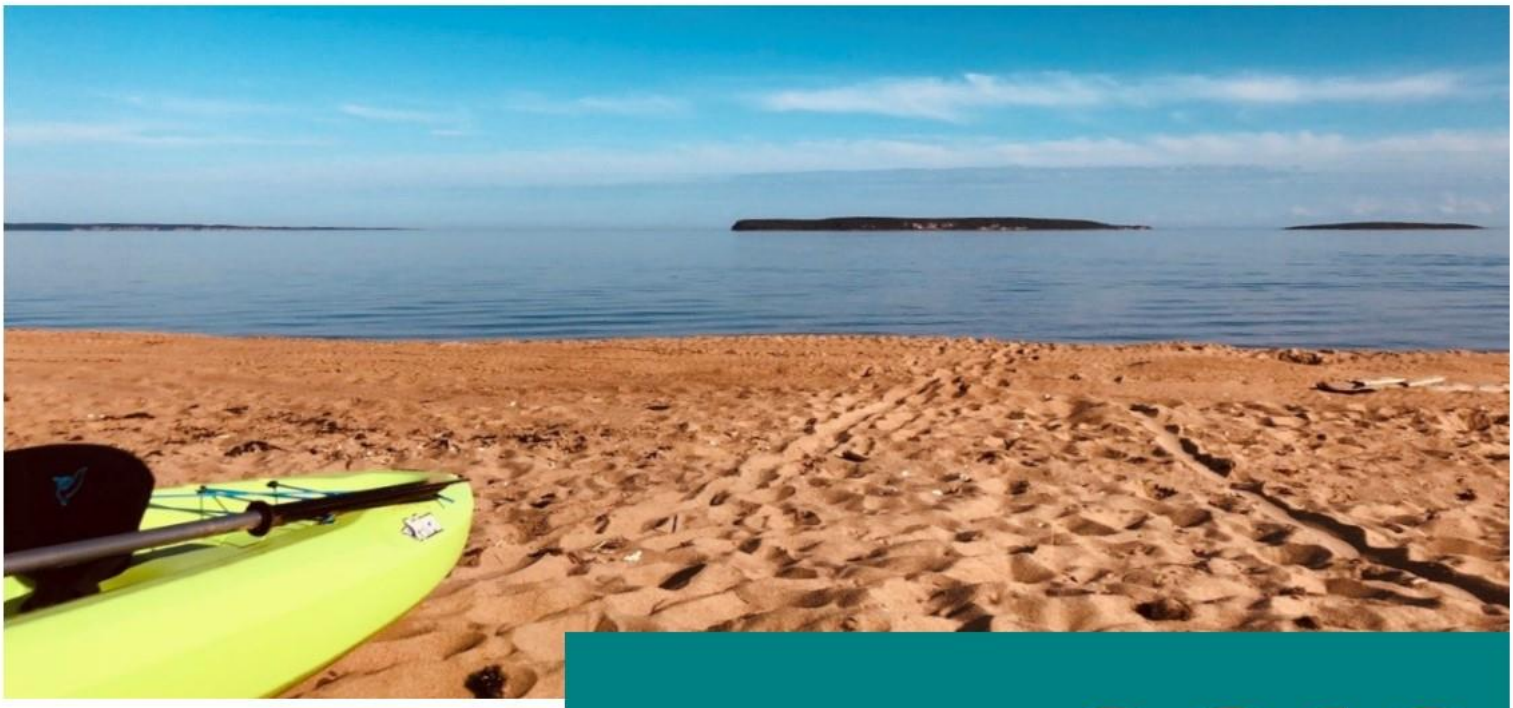

RAPPORT ANNUEL

2018 2019

COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD

TABLES DES MATIÈRES

Mot de la présidence et de la direction générale 3
Profil de la commission scolaire 4
Service aux entreprises et à la communauté de la Minganie 9
Territoire 10
Transport scolaire 11
Clientèle scolaire 11
Personnel 12
Établissements 12
Assises 14
Rapport sur la gestion et le contrôle des effectifs 15
Reddition de comptes 16
Portrait de l'intimidation et de la violence dans les écoles de la commission scolaire 25
Rapport du responsable des plaintes 26
Rapport du protecteur de l'élève 26
Rapport du comité de parents 27
Rapport du comité consultatif EHDAA 27
Code d'éthique et de déontologie 27
États financiers 28

Mot de la présidence et de la direction générale

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord. Celui-ci témoigne de notre volonté de transparence envers la population et nous permet de rendre compte au grand public des façons dont nous nous acquittons de nos responsabilités.

C'est également à partir de ces constats que nous pouvons dégager des pistes d'amélioration continues et faire en sorte que notre commission scolaire puisse réaliser pleinement sa mission éducative.

En ce qui concerne les résultats scolaires, vous constaterez qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Nous avons de belles zones de forces et des défis d'amélioration bien ciblés. Le travail se poursuit en gardant toujours l'élève au centre de nos orientations, de nos décisions et de nos interventions.

Cette année était la première d'application du PEVR dans notre organisation. Pour nous assurer de la réalisation de nos priorités et de nos objectifs au cours des prochaines années, nous avons supporté les écoles et le centre d'éducation des adultes dans l'élaboration des projets éducatifs et des plans d'action s'y rattachant.

Nous allons ainsi pouvoir planifier et déployer notre plan d'action afin de répondre efficacement aux besoins identifiés dans les projets éducatifs et les plans d'action de chacun de nos établissements. La pratique collaborative sera au cœur de nos actions à tous les paliers de l'organisation afin d'augmenter notre efficience grâce aux compétences et l'expérience de l'ensemble de nos personnels.

Nous tenons à remercier et à féliciter tous les membres du personnel, les parents, les bénévoles, les partenaires ainsi que le conseil des commissaires pour leur soutien et leur engagement dans la réalisation de notre mission.

Mario Cyr
Directeur général

Jean Parisée
Président

Profil de la commission scolaire

Conseil des commissaires

Le conseil est constitué de huit commissaires élus au suffrage universel incluant la présidence, deux commissaires parents élus par le comité de parents et un commissaire parent représentant le comité EHDAA.

Le conseil des commissaires représente l'instance supérieure de la commission scolaire. Il voit, entre autres, à l'adoption de politiques et de règlements. Il prend également des décisions afin de s'assurer que les élèves reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit. Il encadre la répartition équitable des ressources financières, humaines et matérielles entre les établissements et il organise des services à la communauté. Le conseil des commissaires doit rendre compte au ministre et à la population de son administration et des services offerts.

Président
Jean Parisée

Commissaire
Quartier 1
Rivière-au-Tonnerre
Léona Boudreau

Commissaire
Quartier 2
Longue-Pointe-de-Mingan
Henry Bond

Commissaire
Quartier 3
Havre-Saint-Pierre
André Thériault

Commissaire
Vice-président
Quartier 4
Havre-Saint-Pierre
Tony Desjardins

Commissaire
Quartier 5
Havre-Saint-Pierre
Nathalie Bernier

Commissaire
Quartier 6
Havre-Saint-Pierre
Jean-Yves Richard

Commissaire
Quartier 7
Natashquan
Réjeanne Landry

Commissaire parent
Niveau primaire
Karine Chiasson

Commissaire parent
EHDAA
Gina Boudreau

Commissaire parent
Niveau secondaire
Sonia Richard

Principales décisions du conseil des commissaires

Septembre 2018

- Bourse Roland Jomphe
- Autorisation d'appel d'offres et de signature « Contrat de déneigement »
- Assurances – Bâtisses et responsabilités

Novembre 2018

- Renouvellement du contrat de la protectrice de l'élève
- Critères d'inscription des élèves
- Modifications aux balises du calendrier scolaire
- Acceptation des états financiers 2017-2018
- Rapport du vérificateur externe
- Régime d'emprunt à long terme
- Dossier « Frais chargés aux parents »

Janvier 2019

- Expo-sciences
- Mécanisme de contrôle de l'effectif FGJ
- Dépôt du rapport annuel 2017-2018
- Réorganisation administrative du personnel-cadre
- Approbation de la politique concernant les drogues, alcool et médicaments en milieu de travail
- Révision administrative de la politique contre toute forme de violence ou de harcèlement au travail
- Plan et devis de la firme d'architecture pour le projet « Réfection de l'enveloppe et remplacement des fenêtres à l'école Monseigneur-Labrie – Phase 1 »
- Plan et devis de la firme d'architecture pour le projet « Remplacement des portes et fenêtres extérieures – École Saint-François-Régis à Baie-Johan-Beetz et Notre-Dame-de-Grâce à Aguanish »
- Plan et devis de la firme d'ingénierie pour le projet « Ajout d'un groupe électrogène à l'école Leventoux de Havre-Saint-Pierre »
- Plan et devis de la firme d'ingénierie pour le projet « Remplacement de 14 panneaux électriques à l'école Monseigneur-Labrie de Havre-Saint-Pierre »
- Préparation d'un rapport d'avant-projet « Remplacement et amélioration du système de ventilation du gymnase à l'école Notre-Dame-des-Anges de Natashquan »

Février 2019

- Acte des établissements 2019-2020
- Plan triennal 2019-2022
- Adoption du règlement relatif à la délégation de fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme selon la loi sur les contrats des organismes publics
- Adoption de la politique relative à la qualité de l'air dans les établissements

Mars 2019

- Acceptation du plus bas soumissionnaire conforme pour le projet « Réfection de l'enveloppe et remplacement des fenêtres à l'école Monseigneur-Labrie – phase 1 »
- Adoption du calendrier scolaire 2019-2020
- Nomination de la direction générale

Avril 2019

- Cessation des activités de la commission scolaire en cours de période estivale
- Acceptation du plus bas soumissionnaire conforme pour le projet « Remplacement des portes et fenêtres extérieures – École Saint-François-Régis à Baie-Johan-Beetz et Notre-Dame-de-Grâce à Aguanish »

Mai 2019

- Œuvre d'art du gymnase de l'école Lestrat
- Adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien 2019-2020
- Adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel 2019-2020
- Adoption de la procédure de traitement des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public et lors d'un processus d'homologation de biens et de qualification d'entreprise
- Adoption de la politique sur la sécurité informationnelle
- Acceptation du plus bas soumissionnaire conforme pour l'achat d'un groupe électrogène pour le projet « Ajout d'un groupe électrogène à l'école Leventoux de Havre-Saint-Pierre »
- Autorisation d'appel d'offres et de signature pour l'installation d'un groupe électrogène dans le projet « Ajout d'un groupe électrogène à l'école Leventoux de Havre-Saint-Pierre »

Juin 2019

- Amendement à la résolution CC-1908-2011 - Approbation des règles de passage du primaire au secondaire et du 1er au 2e cycle du secondaire
- Mécanismes de gestion financière et de contrôle des effectifs scolaires FGA 2019-2020
- Adoption du plan d'effectifs EHDAA 2019-2020
- Assurances complémentaires 2019-2020
- Nomination du vérificateur externe
- Mandat achat équipements numériques
- Adoption du budget 2019-2020
- Complexe aquatique de Minganie – Entente de contribution
- Taux d'intérêt pour arrérages de taxe

Services offerts

- Éducation préscolaire
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire en formation générale jeunes

Services complémentaires

- Animation de vie spirituelle et engagement communautaire
- Animation à la vie étudiante
- Éducation spécialisée
- Information et orientation scolaire et professionnelle
- Orthopédagogie
- Psychologie
- Santé et services sociaux
- Service de garde en milieu scolaire

Enseignement à l'éducation des adultes

- Enseignement secondaire en formation générale adultes
- Intégration socioprofessionnelle
- Mise à niveau premier et second cycle du secondaire
- Passation de TENS et TDG
- Francisation
- Cours présecondaire
- Cours à distance
- Service de fréquentation autodidacte

Service alimentaire

- Pour les résidents des secteurs est et ouest qui doivent être hébergés en résidence pour la semaine.

Service de résidence

- Élèves des secteurs est et ouest demeurant à plus de 60 km de l'école d'accueil.

Transport scolaire

- La commission scolaire est propriétaire des autobus scolaires et gère l'organisation des services sur l'ensemble du territoire.

Service aux entreprises et à la communauté de la Minganie

Le service aux entreprises et à la communauté de la Minganie a fait appel aux services de 20 formateurs de la région ainsi qu'à 17 formateurs d'ailleurs. Quarante-cinq sessions de formation ont été organisées, totalisant 460 participants provenant d'environ 40 entreprises.

- Chauffeur d'autobus
- SIMDUT CSMCN
- Capitaine Classe IV
- Langue et culture innue
- Anglais population
- Anglais pour Rio Tinto Fer et Titane
- Français - mise à niveau
- Formation Office
- Gestion du temps
- CROCM
- Conduite petit bâtiment
- Langue et culture innue pour Rio Tinto Fer et Titane
- Comptabilité de base
- FUM
- Conducteur classe 3
- ASP Lancement d'entreprise
- Formation TMD et arrimage
- Chariot élévateur
- Gréage et appareil de levage
- Abattage manuel
- ASP construction
- SIMDUT
- Changement code électrique
- Hygiène et salubrité

Territoire

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord se trouve sur le territoire de la MRC de Minganie, au nord du 50e parallèle.

Elle s'étend sur un territoire de plus de 300 km longeant le golfe Saint-Laurent, incluant les villages de Sheldrake à Pointe-Parent.

La MRC de Minganie compte sept municipalités : Sheldrake, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. La Minganie compte aussi deux communautés innues, soit celle d'Ekuanitshit et celle de Nutashkuan.

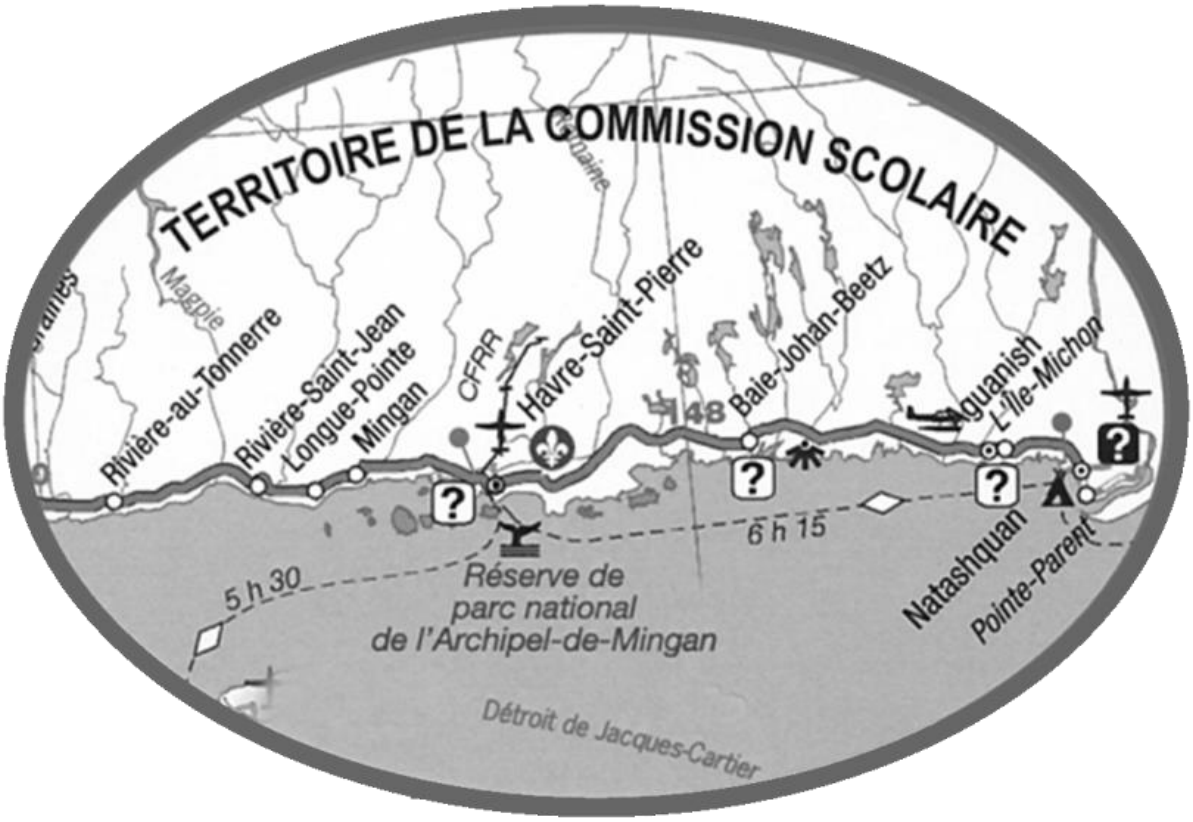

Transport scolaire

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord est l'une des seules à avoir son propre service en régie :

Nombre d'élèves transportés :		
	Autobus (en régie)	155
	Autobus (à contrat)	116
	Berline :	9
	Total	**280**
Nombre de véhicules :		
	Autobus (en régie)	7
	Autobus (à contrat)	2
	Berline :	2
	Total	**11**
Kilomètres productifs parcourus par jour :		
	Autobus (en régie)	510
	Autobus (à contrat)	285
	Berline :	180
	Total	**975**
Kilomètres productifs annuels :		
	Autobus (en régie)	91 800
	Autobus (à contrat)	51 300
	Berline :	32 400
	Total	**175 500**
Kilomètres parcourus pour activités parascolaires		10 088

Clientèle scolaire

Clientèle jeune

Préscolaire 4 ans	47
Préscolaire 5 ans	57
Primaire	349
Secondaire	259
TOTAL	**712**

Clientèle adulte

Formation générale	88 inscriptions	19,57 ETP
Formation professionnelle *Le DEP SASI (soins assistance et soins infirmiers) a été offert en collaboration avec la Commission scolaire du Fer. Le cours a débuté en janvier 2019.*	16 inscriptions	

Personnel

		Temps plein	Temps partiel	Total
Enseignants	Préscolaire – primaire	34	8	42
	Secondaire	24	8	32
	Adultes	0	3	3
Professionnels		11	0	11
Personnel de soutien		44	37	81
Personnel d'encadrement des écoles et de centre		6	0	6
Personnel d'encadrement au centre administratif		6	0	6
Direction générale		1	0	1
Total		**126**	**56**	**182**

Établissements

Nombre d'écoles primaires	7
Nombre d'écoles secondaires	2
Nombre de centres d'éducation des adultes	1
Total	**9**

Écoles primaires

Écoles	Municipalité
Louis-Garnier	Rivière-au-Tonnerre
Saint-François-d'Assise	Longue-Pointe-de-Mingan
Leventoux	Havre-Saint-Pierre
Lestrat	Havre-Saint-Pierre
Saint-François-Régis	Baie-Johan-Beetz
Notre-Dame-de-Grâce	Aguanish
Notre-Dame-des-Anges	Natashquan

Écoles secondaires

Écoles	Municipalité
Monseigneur-Labrie	Havre-Saint-Pierre
Notre-Dame-des-Anges	Natashquan

Centre d'éducation des adultes

Établissements	Municipalité
Centre d'éducation des adultes de la Minganie	Havre-Saint-Pierre
Ninashaten-nepuamun	Ekuanitshit
Mamu kaiatusseinan	Nutashkuan

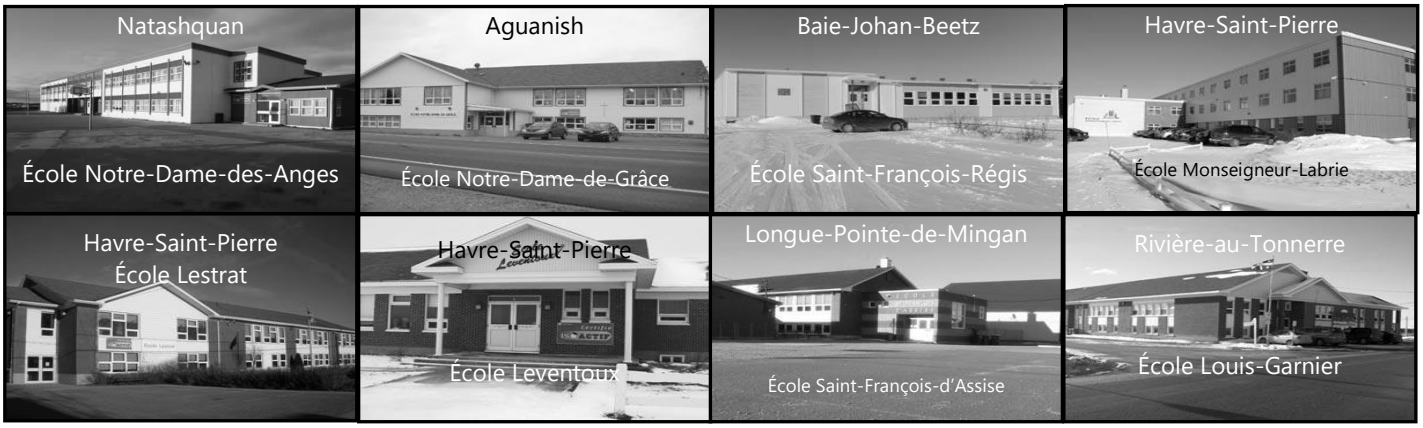

Assises

Mission

- Organiser pour la clientèle relevant de sa compétence, les services éducatifs de qualité prévus par la loi et d'en rendre compte
- Promouvoir et valoriser l'éducation sur son territoire
- Veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves
- Contribuer au développement social, éducatif et à la réussite des élèves
- Soutenir les établissements dans la réalisation de leur mission
- Répartir équitablement les ressources

Vision

- Travailler ensemble pour une organisation apprenante, dynamique et innovatrice en s'appuyant sur les forces de son personnel et de sa communauté afin de favoriser la persévérance et la réussite scolaire
- Ensemble nous pourrons créer le succès

Croyances et valeurs

L'élève, jeune ou adulte, est au cœur de nos préoccupations et de nos actions.

Respect : Parce que chaque personne est importante et a un potentiel distinct, nous valorisons le respect qui s'exprime par l'acceptation des différences et l'ouverture à de nouvelles façons de faire.

Équité : Parce que chaque personne et chaque milieu ont droit aux services offerts, nous valorisons l'équité qui s'exprime par le partage des ressources, l'accessibilité à des services de qualité pour l'ensemble des établissements.

Engagement : Parce que chaque personne peut contribuer au développement de l'élève, nous valorisons l'engagement qui s'exprime par la responsabilisation de tous, la coopération et la solidarité dans l'accomplissement de notre mission.

Transparence : Parce que chaque personne a le droit à l'information, peut exprimer son point de vue et participer, nous valorisons la transparence qui s'exprime par une bonne communication et reddition de compte.

RAPPORT SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Le service des ressources humaines voit à la sélection, à l'embauche, à la rémunération ainsi qu'aux relations de travail de l'ensemble du personnel.

En 2014, la loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée. L'article 38 de cette loi fixe une cible en termes d'heures rémunérées qui ne doit pas excéder celle visée pour la période. En vertu de l'article 20 de cette loi, la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord doit faire état de ses effectifs, et ce, par catégorie d'emplois. Pour la période du 1er avril 2018 à mars 2019, notre niveau d'effectifs autorisé était de 294 630,63 heures. Au terme de ce rapport, nous avons utilisé 273 513,02 heures.

	Janvier à décembre 2014			
Catégorie de personnel	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Encadrement	21 063,85	0,00	21 063,85	16
Professionnel	17 643,59	0,00	17 643,59	17
Enseignant	108 096,98	343,99	108 440,98	144
Personnel de bureau, technicien et assimilé	78 719,71	265,24	78 984,95	109
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	45 655,59	520,35	46 175,94	58
Total	**271 179,72**	**1 129,58**	**272 309,30**	**344**

	Avril 2018 à mars 2019			
Catégorie de personnel	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Encadrement	21 665,00	0,00	21 655,00	15
Professionnel	17 262,98	0,00	17 262,98	20
Enseignant	112 355,54	474,09	112 829,63	157
Personnel de bureau, technicien et assimilé	78 755,08	427,52	79 182,60	119
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	42 362,85	209,97	42 572,81	53
Total	**272 401,45**	**1 111,57**	**273 513,02**	**364**

D'autre part, la loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que les sociétés d'État prévoient également que la commission scolaire doit faire état des contrats de service de plus de 25 000,00 $ alloué à des personnes, ce qui exclut les personnes morales.

Nom de la personne	Type de service offert	Montant payé en 2018-2019
Cavayas, Marilena	Évaluation psychologique d'élèves	76 568,76 $

REDDITION DE COMPTES

Réalisation du plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

1. Augmenter la diplomation et la qualification des élèves
2. Dans un souci d'équité, améliorer la réussite du plus grand nombre en portant une attention particulière aux élèves à risque
3. Améliorer les compétences des élèves en littératie et en numératie
4. Créer un climat sain, sécuritaire et bienveillant pour les élèves
5. Offrir un milieu de vie scolaire qui intègre des activités culturelles, physiques et sportives, scientifiques et entrepreneuriales afin d'améliorer la persévérance

Légende des couleurs :

- Critique (les résultats ne suivent pas le cours prévu, la situation exige un redressement)
- Sous surveillance (les résultats ne suivent pas le cours prévu, mais certains facteurs permettent de les expliquer)
- Satisfaisant (les résultats suivent le cours prévu)

ORIENTATION 1 : AUGMENTER LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION DES ÉLÈVES

OBJECTIF 1.1 : Augmenter le taux d'élèves sortants avec un diplôme ou une attestation de qualification avant l'âge de 20 ans à 75 % d'ici 2022

Indicateurs et cibles

	Cohorte 2007-2008 suivie jusqu'en 2013-2014	Cohorte 2008-2009 suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009-2010 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010-2011 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018	**Cible 2022**	Cible 2022 MEES
Diplôme ou qualification	70,2 %	63,8 %	66,7 %	56,9 %	69,4 %	**75 %**	84 %

Source statistiques MEES

RÉSULTATS

Pour ce qui est de l'objectif 1.1, nous notons une progression entre la cohorte 2010-2011 et 2011-2012. Nous pensons que les nombreux efforts réalisés dans nos établissements dans les dernières années commencent à avoir un effet positif sur notre taux de diplomation.

MOYENS

L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi continuer notre progression vers les taux de diplomation ciblés.

OBJECTIF 1.2 : Augmenter, d'ici 2022, le taux d'élèves sortants avec un diplôme (DES ou DEP) avant l'âge de 20 ans à 75 %. La cible intermédiaire est plus basse que celle proposée par le ministère, car la commission scolaire n'offre pas la formation professionnelle, toutes les écoles sont en milieux défavorisés et la proportion d'élèves vulnérables est grande comparativement à la province.

	Cohorte 2007-2008 suivie jusqu'en 2013-2014	Cohorte 2008-2009 suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009-2010 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010-2011 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018	**Cible 2022**	Cible 2022 MEES
Diplôme ou qualification	70,2 %	63,8 %	66,7 %	56,9 %	69,4 %	**75 %**	84 %

Source statistiques MEES

RÉSULTATS

Pour ce qui est de l'objectif 1.2, nous notons une progression entre la cohorte 2010-2011 et 2011-2012. Nous pensons que les nombreux efforts réalisés dans nos établissements dans les dernières années commencent à avoir un effet positif sur notre taux de diplomation.

MOYENS

L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi continuer notre progression vers les taux de diplomation ciblés.

OBJECTIF 1.3 : Maintenir le taux de réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles à 85 % d'ici 2022.

Indicateur et cible
Taux de réussite aux épreuves uniques ministérielles

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	**Cible 2022**	Résultats provinciaux écoles publiques
83,9 %	84,9 %	86,1 %	83,1 %	79,3 %	80,7 %	**85 %**	87,7 %

Source statistiques MEES

RÉSULTATS

Pour ce qui est de l'objectif 1.3, nous notons une légère progression.

MOYENS

L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi continuer notre progression vers les taux de réussite ciblés.

ORIENTATION 2 : DANS UN SOUCI D'ÉQUITÉ, AMÉLIORER LA RÉUSSITE DU PLUS GRAND NOMBRE EN PORTANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ÉLÈVES À RISQUE

OBJECTIF 2,1 : Diminuer le taux de décrochage pour passer à 9 % d'ici 2022.

Indicateur et cible

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	**Cible 2022**	Résultats provinciaux Écoles publiques
20,9 %	10,3 %	10 %	13,9 %	**9 %**	15,5 % (2014-2015)

RÉSULTATS

Pour ce qui est de l'objectif 2,1, nous notons une légère hausse du taux de décrochage. Notre faible clientèle fait varier le pourcentage de façon significative pour un ou deux élèves.

MOYENS

L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi atteindre notre cible de 9 % en 2022.

OBJECTIF 2,2 : Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des filles par rapport aux garçons à 6,1 % d'ici 2022.

Indicateurs et cibles

Écarts de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans

Types d'élèves	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012 suivie jusqu'en 2018-2019	**Cible 2022**	Cible MEES
Garçons et filles	1,8 %	7,1 %	28,1	+ 8.5	N/D	**6,1 %**	6,1 %

RÉSULTATS

Notre écart est passé de 28,1 % en faveur de la diplomation des filles à 8,5 % en faveur de la diplomation des garçons de la cohorte de 2010 à 2011 avec les mêmes actions en place. Il est donc très difficile de dégager des constats.

MOYENS

L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi continuer notre progression vers la diminution du taux de diplomation entre les garçons et les filles.

OBJECTIF 2,3 : Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des élèves réguliers par rapport aux EHDAA à 17 % d'ici 2022.

Indicateurs et cibles
Écarts de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans

Types d'élèves	Cohorte 2008 suivie jusqu'en 2014-2015 (CS)	Cohorte 2009 Suivie jusqu'en 2015-2016 (CS)	Cohorte 2010 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2012 suivie jusqu'en 2018-2019	**Cibles 2022**	Cible MEES
EHDAA et régulier	+ 3,5 %	18,1 %	56,2 %	23,2 %	N/D	**17 %**	25,3 %

RÉSULTATS
L'écart entre le taux de diplomation des élèves HDAA et les autres continue d'être préoccupant. Nous devrons donc continuer d'améliorer nos actions en lien avec cet objectif.

MOYENS
L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi continuer notre progression vers les taux de diplomation ciblés.

OBJECTIF 2,4 : Diminuer le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire à 12,5 % d'ici 2022.

Indicateurs et cibles
Pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	**Cible 2022**	Cible MEES
9,8 %	16,7 %	14,7 %	24,6 %	N/D	**12,5 %**	11,4 %

Source statistiques MEES,

RÉSULTATS
Cet indicateur est en augmentation. Nous allons devoir analyser les élèves concernés afin d'identifier des stratégies à mettre en place.

MOYENS
L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi diminuer le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE

OBJECTIF 3,1 : Atteindre les taux de réussite aux épreuves ministérielles de français selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Indicateurs et cibles
Taux de réussite aux épreuves ministérielles de français[1]

Types d'épreuve	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		**Cibles 2022**
Écriture 4e année du primaire	86 %	43/50	80,4 %	37/46	90,9 %	50/55	88,2 %	45/51	92,5 %	49/53	**85 %**
Lecture 4e année du primaire	92 %	46/50	89,1 %	41/46	81,8 %	45/55	70,6 %	36/51	83 %	44/53	**85 %**
Écriture 6e année du primaire	77,8 %	35/45	80,5 %	62/77	88,2 %	45/51	93,6 %	44/47	89,1 %	41/46	**85 %**
Lecture 6e année du primaire	77,8 %	35/45	92,2 %	71/77	82,7 %	43/52	87,2 %	41/47	89,4 %	42/47	**85 %**
Écriture 2e année du secondaire	87,8 %	36/41	89,6 %	43/48	83,7 %	36/43	98,4 %	62/63	95,7 %	45/47	**85 %**
Écriture 5e année du secondaire	75,8 %	25/33	63,2 %	24/38	57,6 %	19/33	62,1 %	18/29	71,8 %	28/39	**75 %**

Source statistiques Lumix et Charlemagne (Écriture 5e année du secondaire)

RÉSULTATS

La majorité des résultats sont au-dessus de la cible 2022. Nous nous concentrerons sur les épreuves d'écriture de 4e année du primaire et de 5e année du secondaire.

MOYENS

L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi diminuer le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

[1] La première colonne représente le taux de réussite et la deuxième colonne représente le nombre de réussites sur le nombre total d'élèves

OBJECTIF 3,2 : Atteindre les taux de réussite en lecture et en écriture pour les élèves du premier cycle du primaire selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Pourcentage d'élèves ayant un résultat final de compétence entre 70 % et 100 %[2]

Compétence et niveau	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		**Cibles 2022**
Lecture 1re année du primaire	74,5 %	38/51	81,3 %	52/64	86,6 %	58/67	83,1 %	49/59	88,5 %	54/61	**85 %**
Écriture 1re année du primaire	76,5 %	39/51	75 %	48/64	83,6 %	56/67	84,7 %	50/59	90,2 %	55/61	**85 %**
Lecture 2e année du primaire	65,6 %	40/61	62,5 %	35/56	89,3 %	50/56	76,2 %	48/63	82,5 %	47/57	**85 %**
Écriture 2e année du primaire	73,8 %	45/61	75 %	42/56	87,5 %	49/56	84,1 %	53/63	79,3 %	46/58	**85 %**

Source statistiques Lumix

RÉSULTATS

Les résultats de 2e année sont en dessous de nos attentes.

MOYENS

L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi diminuer le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

OBJECTIF 3,3 : Améliorer les taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématiques selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Indicateurs et cibles

Taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématiques[3]

Compétence et niveau	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		**Cibles 2022**
Raisonner en 6e année du primaire	75,6 %	34/45	63,2 %	48/76	73,1 %	38/52	80,85	38/47	70,21	33/47	**80 %**
Résoudre en 6e année du primaire	86,7 %	39/45	65,8 %	50/76	80,8 %	42/52	95,74	45/47	91,49	43/47	**80 %**

[2] La première colonne représente le taux de réussite et la deuxième colonne représente le nombre de réussites sur le nombre total d'élèves

[3] La première colonne représente le taux de réussite et la deuxième colonne représente le nombre de réussites sur le nombre total d'élèves

Compétence et niveau	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		**Cibles 2022**
CST 4e secondaire	57,4 %	12/21	77,8 %	14/18	94,4 %	17/18	68,2 %	15/22	81,2 %	13/16	**80 %**
TS 4e secondaire	81,3 %	13/16	100 %	17/17	85,7 %	12/14	94,7 %	19/18	93,8 %	15/16	**80 %**
SN 4e secondaire	76,9 %	10/13	100 %	7/7	71,4 %	5/7	90,9 %	10/11	100 %	5/5	**80 %**

Source statistiques Lumix

RÉSULTATS

La plupart des résultats sont au-dessus des cibles fixées en 2022. Le résultat de l'épreuve de 6e année est en dessous de nos attentes. L'épreuve a subi des modifications pour l'année 2019-2020. Nous pourrons analyser la progression de nos élèves suite à cette nouvelle épreuve.

MOYENS

L'analyse de ces résultats nous permettrons d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi diminuer le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

OBJECTIF 3,4 : Améliorer les taux de réussite en mathématiques selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Indicateurs et cibles

Pourcentage d'élèves ayant un résultat sommaire entre 70 % et 100 %[3]

Niveau	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		**Cibles 2022**
2e année du primaire	72,1 %	44/61	71,4 %	40/56	86 %	49/57	79 %	49/62	87,9 %	51/58	**80 %**
4e année du primaire	83 %	44/53	85,4 %	41/48	78,6 %	44/56	90,2 %	46/51	81,5 %	44/54	**80 %**
6e année du primaire	70 %	31/47	61 %	50/82	66 %	35/53	85,1 %	40/47	67,3 %	33/49	**70 %**
1re année secondaire	55,1 %	43/78	56,5 %	35/62	45,3 %	39/86	40 %	30/75	64,2 %	34/53	**60 %**
2e année du secondaire	61 %	36/59	61,3 %	38/62	66,7 %	36/54	74,6 %	50/67	66,7 %	26/39	**65 %**
3e année du secondaire	51 %	26/51	54,3 %	25/46	54,2 %	32/59	50 %	24/48	53,1 %	26/49	**60 %**

Source statistiques Lumix

RÉSULTATS

Nous considérons les résultats comme satisfaisants. Nous allons suivre l'évolution de nos cibles afin de s'assurer d'une progression du nombre d'élèves ayant 70 % et plus.

MOYENS

L'analyse de ces résultats nous permettra d'identifier les priorités dans la mise en place des plans d'action liés au PEVR et aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi diminuer le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

OBJECTIF 3,5 : Améliorer les compétences en littératie et en numératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire par une offre de services diversifiée et de proximité qui répond aux besoins des différents milieux.

MOYENS

L'analyse de la situation dans chacun des établissements leur permettra d'identifier les priorités à mettre en place dans les plans d'action liés aux projets éducatifs. Nous pourrons ainsi les supporter dans notre plan d'action lié au PEVR.

ORIENTATION 4 : CRÉER UN CLIMAT SAIN, SÉCURITAIRE ET BIENVEILLANT POUR LES ÉLÈVES

OBJECTIF 4.1 : Offrir aux élèves un climat sain, sécuritaire et bienveillant dans tous les établissements.

MOYENS

La commission scolaire soutiendra par les actions et les moyens présents dans son plan d'action PEVR les initiatives des écoles en lien avec cet objectif.

OBJECTIF 4.2 : D'ici 2022, faire en sorte que 85 % des bâtiments soient dans un état satisfaisant selon l'indice de vétusté du ministère. Pour atteindre cet objectif, la commission scolaire devra diminuer l'indice de vétusté à 15 %.

Indicateur et cible
Indice de vétusté du ministère

2017-2018	2018-2019	**Cible 2022**
24,93 %	28,59 %	**15 %**

Source statistiques- Tableau des indices de vétusté du MEES

MOYENS

La commission scolaire soutiendra par les actions et les moyens présents dans son plan d'action PEVR les initiatives des écoles en lien avec cet objectif.

ORIENTATION 5 : ***OFFRIR UN MILIEU DE VIE SCOLAIRE QUI INTÈGRE DES ACTIVITÉS CULTURELLES, PHYSIQUES ET SPORTIVES, SCIENTIFIQUES ET ENTREPRENEURIALES AFIN D'AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE***

OBJECTIF 5.1 : Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.

Indicateur et cible

2017-2018	2018-2019	**Cible 2022**
2 écoles sur 7	3 écoles sur 7	**5 écoles sur 7**

MOYENS
Déploiement du programme *« À l'école, on bouge au cube! »* dans toutes les écoles primaires de la commission scolaire.

OBJECTIF 5.2 : Augmenter la présence des activités culturelles dans les écoles.

MOYENS
Déploiement de différentes activités dans chacune des écoles et plan d'action du comité culturel.

OBJECTIF 5.3 : Soutenir la réalisation d'activités scientifiques dans les écoles.

MOYENS
Déploiement de différentes activités dans chacune des écoles et plan d'action du comité culturel.

OBJECTIF 5.4 : Soutenir la réalisation d'activités entrepreneuriales dans les écoles.

MOYENS
Déploiement de différentes activités dans chacune des écoles.

Portrait de l'intimidation et de la violence dans les écoles de la commission scolaire

Écoles	Intimidation				Violence				Proportion
	Physique	Verbale	Écrite	Électronique (cyberagression)	Physique	Verbale	Écrite	Électronique (cyberagression)	Des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Louis-Garnier	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	0
Saint-François-d'Assise	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Souvent (bousculades)	Parfois (appellation de surnoms)	Jamais	Jamais	0
Leventoux	Rarement	Rarement	Jamais	Jamais	Souvent	Parfois	Jamais	Jamais	0
Lestrat	Jamais	Assez souvent	Jamais	Jamais	Assez souvent (bousculades)	Assez souvent (appellation de surnoms)	Jamais	Jamais	0
Monseigneur-Labrie	Rarement	Assez souvent	Rarement	Rarement	Assez souvent	Parfois	Jamais	Jamais	0
Saint-François-Régis	L'école ne compte que 4 élèves. Il n'y a pas eu d'événements d'intimidation et de violence.								
Notre-Dame-de-Grâce	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Rarement	Rarement	Jamais	Jamais	0
Notre-Dame-des-Anges (primaire)	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Rarement	Rarement	Rarement	Jamais	0
Notre-Dame-des-Anges (secondaire)	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Parfois	Rarement	Jamais	0

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, la protectrice de l'élève n'a traité aucune plainte.

Rapport du responsable des plaintes

Nombre de dossiers	0
Nombre de plaintes officielles	0
Niveau	
Plaignant	
Motif	
Décision du responsable	
Suivi	

Rapport du protecteur de l'élève

Nombre de dossiers	0
Nombre de plaintes officielles	0
Niveau	
Plaignant	
Motif	
Décision du protecteur	
Suivi	

Rapport du comité de parents

Le comité de parents a été consulté sur tout ce qui concerne l'article 193 de la L.I.P.

- Plan triennal de répartitions et de destinations des immeubles de la commission scolaire;
- Répartition des services éducatifs entre les écoles;
- Critères d'inscription;
- Calendrier scolaire;
- Règles de passage;
- Organisation scolaire.

Rapport du comité consultatif EHDAA

Les membres se disent très satisfaits des services offerts par la commission scolaire.

Un merci très sincère à tous les membres, parents et intervenants qui ont donné de leur temps pour représenter l'intérêt de tous les enfants ayant des besoins particuliers.

Code d'éthique et de déontologie

Conformément à l'article 175,1 de la LIP et en vertu du code d'éthique et de déontologie qui régit le conseil des commissaires, il n'y a rien à signaler.

ÉTAT DES RÉSULTATS 2018-2019

Revenus	**20 068 758,16 $**

Dépenses	**19 195 930,64 $**
Enseignement et formation	6 985 059,51 $
Soutien à l'enseignement	5 129 880,73 $
Activités d'appoint	1 781 356,45 $
Administration	1 584 771,17 $
Immeubles + biens meubles	1 431 030,60 $
Amortissement	1 582 827,08 $
Service de la dette	731 367,57 $
Activités connexes	117 210,76 $
Variation de la provision pour avantages sociaux	-147 573,23 $
Surplus (déficit)	**872 827,52 $**

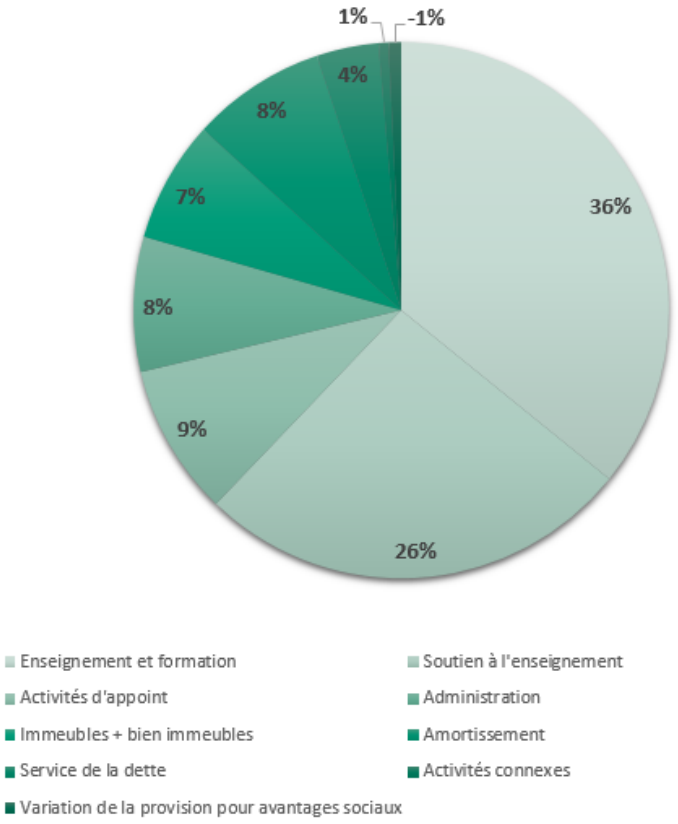

REVENUS PAR NATURE 2018-2019

Revenus	**20 068 758,16 $**
Subvention de fonctionnement du MELS	14 154 323,73 $
Subvention d'équilibre fiscal	916 212,00 $
Subvention pour le service de la dette	2 016 418,51 $
Subvention pour le transport scolaire	450 937,00$
Variation de la subvention de financement	(284 151,59 $)
Autres subventions et contributions	525 232,72 $
Taxes scolaires	1 126 485,65 $
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	243 168,04 $
Autres revenus	790 369,50 $
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisation	129 762,60 $

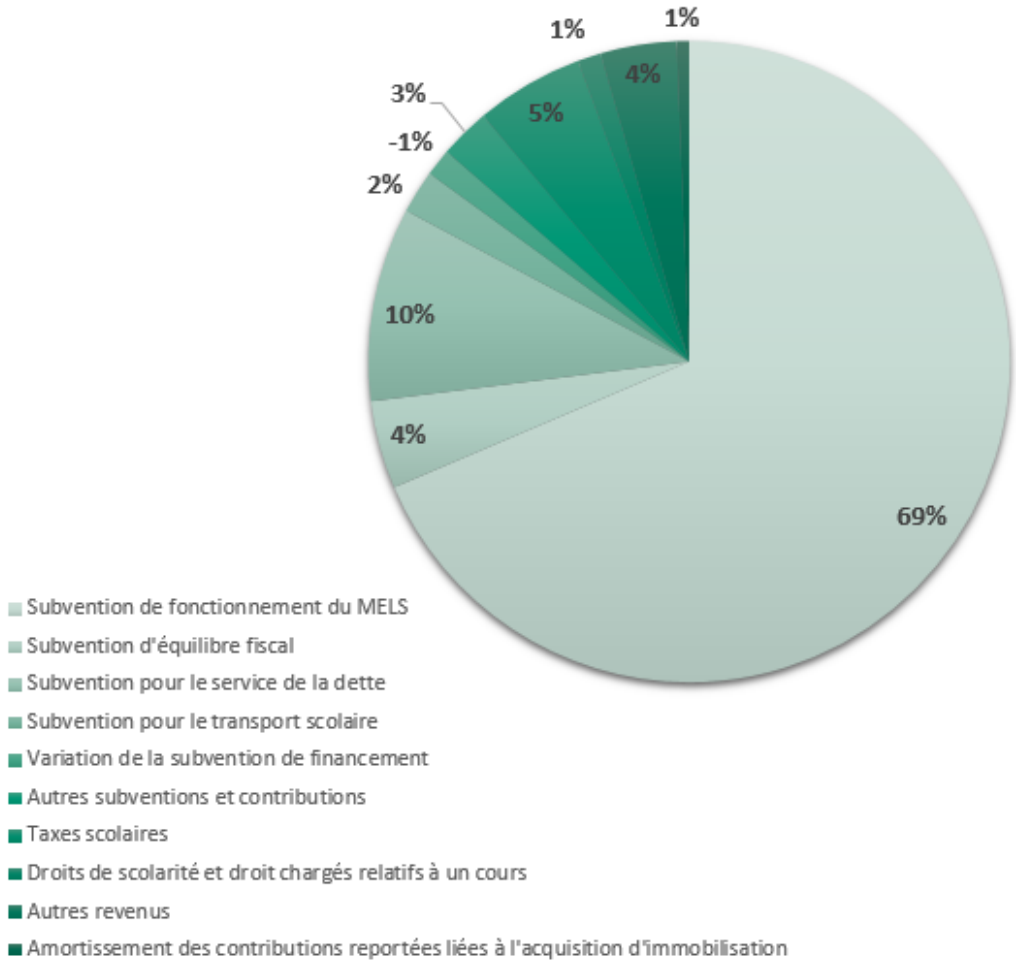

Dépenses par nature 2018-2019
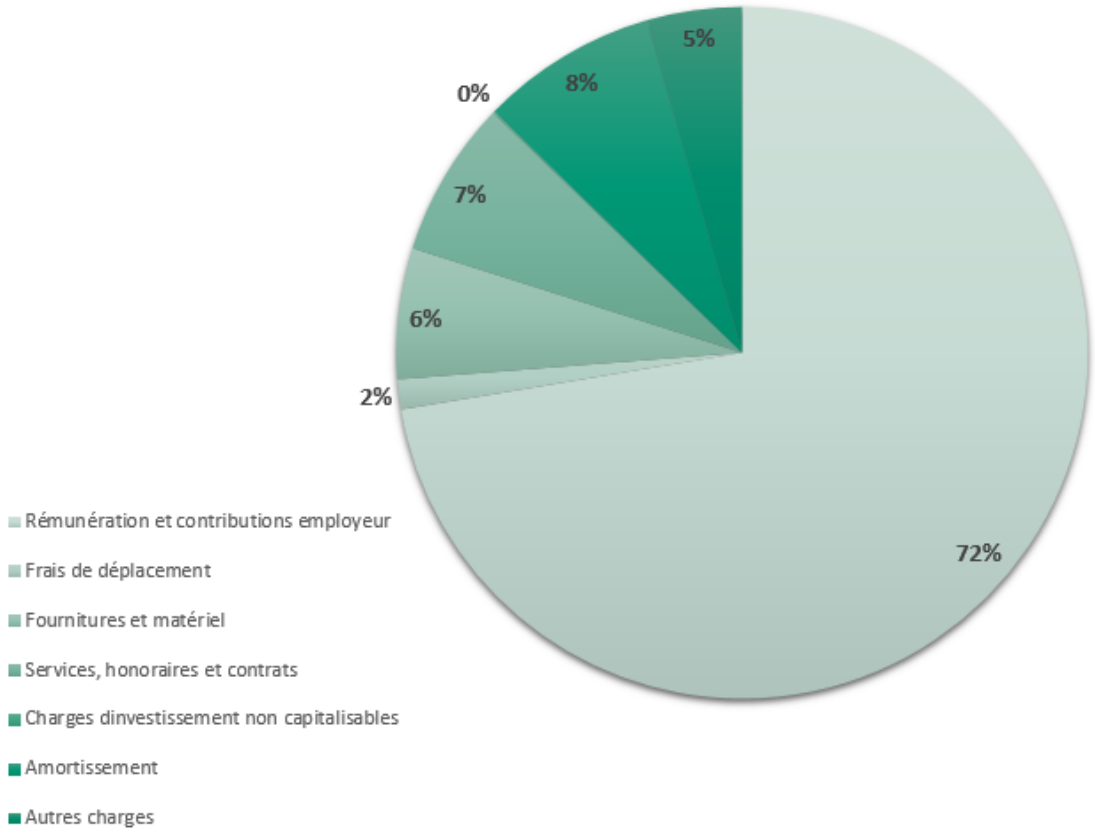
Dépenses	**19 195 930,64 $**
Rémunération et contributions employeur	13 892 929,58 $
Frais de déplacement	268 515,61 $
Fournitures et matériels	1 173 468,40 $
Services, honoraires et contrats	1 403 489,03 $
Charges d'investissement non capitalisables	20 338,80 $
Amortissement	1 582 827,08 $
Autres charges	854 362,14 $